



**Hôtel Matignon
Monsieur le Premier Ministre
57, rue de Varenne
75700 Paris SP 07**

A Paris, le 4 septembre 2017

Objet : alerte emplois aidés

Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre du Travail,

Inquiets des dernières annonces faites que vous avez formulées concernant la réduction du nombre d'emplois aidés dès cette fin d'années 2017, nous tenions à vous alerter sur les conséquences d'une telle mesure sur les centres sociaux, crèches et associations de développement social local.

Nous nous étonnons des arguments donnés, notamment quant à l'efficacité de ces contrats. Nous ne pouvons imaginer que celle-ci ne soit mesurée que par l'unique prisme du nombre de CDI signés à l'issue du contrat aidé. Cela serait méconnaître les difficultés rencontrées par les personnes éloignées de l'emploi et dont le contrat aidé a justement pour vocation une insertion sociale et professionnelle accompagnée. S'il suffisait de donner une formation aux personnes éloignées de l'emploi pour que celles-ci en trouve un, il nous semble que les Gouvernements successifs auraient mis en place des mesures en ce sens depuis longtemps.

Stabilisation d'une situation familiale, reconnaissance sociale et enrichissement d'un réseau social, sentiment d'utilité accompagné de reprise de confiance en soi, travail en équipe, repérage de ses potentiels et occasion de se projeter dans un projet professionnel à moyen terme, c'est bien tout cela que permet l'insertion et un retour à l'emploi via le dispositif des emplois aidés.

C'est faire porter à ceux qui accueillent et accompagnent ces concitoyens une lourde responsabilité alors que les études montrent que le passage en emploi aidé permet de « remonter dans la file d'attente » des demandeurs d'emploi. Le manque d'insertion professionnelle reste bien le problème structurel du nombre d'offres d'emploi sur certains bassins d'emploi.

Nous vous invitons à venir rencontrer les emplois aidés dans nos associations, à leur parler afin de comprendre les effets produits par l'accompagnement, le tutorat. Vous pourrez ainsi voir nos adhérents et l'énergie, qu'en plus de leur métier de base, ils mobilisent pour rapprocher de l'emploi des personnes qui en étaient très éloignées, et comment ils tentent à chaque fois que cela est possible de consolider le poste ainsi créé ou de proposer un emploi plus stable. Nos associations aspirent tout autant que vous à des emplois pérennes pour tous les salariés.

.../...

En plus des conséquences néfastes sur l'emploi, cette mesure va avoir un impact important sur notre activité. Ces salariés en contrats aidés contribuent dans nos associations aux missions qui leur sont confiées. Certaines de nos activités seraient donc remises en cause par une restriction subite et drastique du nombre de contrats. En effet, qu'il s'agisse de l'accueil périscolaire, de l'accueil des jeunes enfants ou de l'animation d'activités favorisant l'accompagnement de publics rencontrant des difficultés sociales sur le territoire, nombre de missions qui nous incombent ne pourront être remplies dans des conditions décentes. Les conséquences seront importantes pour les personnes qui bénéficient des services des associations dans des secteurs déjà en tension. Le mécanisme est simple, moins de salariés dans une crèche entraîne moins d'enfants accueillis.

Le phénomène de yoyo ou de stop & go que subissent les associations depuis des années est très déstabilisant pour ces organisations qui doivent assurer une pérennité et une continuité de service sur leur territoire dans un contexte de mise en cause sine die des engagements de l'Etat.

Le dispositif des emplois aidés n'est pas une politique unilatérale de l'Etat, il ne peut exister sans l'engagement des organismes d'accueil et d'équipes prêtes à accompagner ces personnes en insertion. La conception que nous nous faisons du partenariat est d'associer les parties prenantes à la réflexion commune. Nous ne remettons pas en cause le fait que le dispositif nécessite d'être revu. Mais cela ne peut se faire brutalement, sans concertation et sans mesurer les impacts sur les services qu'apportent nos associations en direction de la population, notamment dans des quartiers sensibles où les services de l'Etat ne sont mêmes plus présents.

Ces mesures, cumulées à la baisse des dotations aux collectivités territoriales, vont entraîner des conséquences en matière de cohésion sociale qui auront rapidement un coût supérieur à l'économie visée. L'heure est également à la renégociation de la Convention Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la CNAF, principal financeur de nos structures, ce qui n'est pas sans renforcer les incertitudes pour les centres sociaux et les crèches associatives.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ces éléments et pour réfléchir à tout dispositif permettant d'améliorer l'emploi.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre du Travail, en l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphanie GOYHENEIX



Présidente de l'Acepp

Claudie MILLER



Présidente de la FCSF

Joëlle GARELLO



Présidente du Snaecso

Pour contact :

Acepp : 29, rue du Charolais, 75012 PARIS - Téléphone : 01 44 73 85 20

FCSF : 10, rue Montcalm, 75018 PARIS – Téléphone : 01 53 09 96 16

Snaecso : 18/22, avenue Eugène Thomas 94270 LE KREMLIN-BICETRE – Téléphone : 01 58 46 13 40